

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur G. MICHIELS, Directeur*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : 160A/12  
N/Réf. : GM/KD//BXL-2.2338/s.536  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Boulevard d'Anvers, 36 - Rue des Commerçants, 61.**  
**Réaménagement en logements et un établissement horeca, surhaussement de l'immeuble**  
**rue des Commerçants.**  
**Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**  
*(Dossier traité par Mme M. Desreumaux.)*

En réponse à votre lettre du 11/04/2013, en référence, reçue le 17/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24/04/2013.

La demande vise le réaménagement de deux immeubles en 18 logements et un restaurant qui se situent dans la zone de protection des anciens Etablissements Blum, classés comme monument par arrêté du 12/03/1998.

Les travaux prévoient la réaffectation de l'immeuble de bureaux du boulevard d'Anvers en 14 logements ainsi que le réaménagement en 4 logements et le surhaussement de 3 niveaux (dont le dernier serait situé en recul) de l'immeuble de la rue des Commerçants. Le rez-de-chaussée des deux immeubles serait occupé par un restaurant.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées auraient peu d'impact tant sur l'immeuble protégé situé à proximité que sur les biens concernés par la demande qui ne relèvent pas d'un intérêt patrimonial particulier.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet (respecter le PPAS 60-07bis Anvers-Yser pour ce qui concerne les gabarits, revoir le traitement du rez-de-chaussée de la façade côté boulevard d'Anvers : améliorer l'interface avec la rue et prévoir un traitement plus convivial, déplacer les sanitaires dans la partie arrière du bâtiment).

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail Mmes S. Valcke, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans.